1. **Prière de fournir des informations et données sur la prévalence des mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés, en lien avec le nombre de femmes et filles vivant dans la situation de crise humanitaire. Veuillez également fournir des données désagrégées par sexe et âge, en lien avec le nombre total de femmes, filles, et garçons ou nécessaire, dans la population.**

R : Contexte/Informations

La situation de crise humanitaire en RD Congo, particulièrement au Sud-Kivu (notamment, Uvira, Fizi et Walungu) est caractérisée par des guerres à répétition entre les groupes armés tant nationaux qu’étrangers dont entre autre les Gumino, Aleluya, FOREBU, EX-FNL, FDLR, Biloze bishambuke, Tuyigwaniho, etc. contre les FARDC.

Ces guerres sont à la base des mouvements massifs des populations, des incendies des maisons, incendies des infrastructures scolaires et sanitaires, vols des bétails, les enlèvements ciblés, mort d’hommes, viols et violences sexuels et ceux basés sur le genre (mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés), agressions physiques, psychologiques, etc.

Données sur la prévalence

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **No** | **Années** | **Filles** | **Garçons** | **Total** | **Commentaires** |
| 1 | 2018 |  170 |  40 | 210 | Ces éléments sont de deuxièmes trimestres de l'année 2018 dont ces données sont encore encours. De résultat final seront à la fin de l'année de 2018. |
| 2 | 2017 |   |   | 1 017 |   |
| 3 | 2016 | 1005 | 697 | 1 702 |   |

**Commentaires** : Pour plus d’informations par rapport aux éléments de ces documents, nous vous recommandons de trouver en pièce jointe des rapports de l’organisation en pièce jointe de ce document. Ces rapports sont de l’année 2016, 2017 et des trimestres de 2018.

1. **Quelles mesures ont été prises pour renforcer le système de collecte des données, l’analyse contextuelle et les facteurs sociaux qui contribuent aux mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés dans des situations de crise humanitaire.**

Dans le cadre de collecte des données, nous avons renforcé ce qui suit :

1. Mesures de renforcement de système de collecte des données
2. Multiplication des descentes de terrain ;
3. Augmentation et capacitation des points focaux dans les trois territoires d’intervention (Fizi, Walungu et Uvira) ;
4. Multiplication des séances de sensibilisation sur mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés en milieux scolaires (primaire et secondaire), les leaders locaux, dans les églises, et dans les communautés en général ;
5. Monitoring, documentation et reporting de cas de mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés ;
6. l’Analyse contextuelle et les facteurs sociaux

Les facteurs sociaux qui contribuent et/ou favorisants sont :

* la pauvreté
* les coutumes rétrogrades,
* ignorance des lois par les communautés ;
* conflit armées en répétition ;
* environnement ;
* l’impunité ;
* les églises et chambre de prière ;
* non scolarisation des enfants surtout les filles ;
* faible vulgarisation, le suivi, et de l’application des lois par le gouvernement congolais ;
1. **Quels sont les défis et carences dans la prévention et l’élimination de la pratique des mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés dans la situation de crise humanitaire ? comment ces défis et carences pourraient être surmontés ?**
2. Défis et carences dans la prévention
* Manque de moyen financier ;
* Faible vulgarisation de la loi dans les communautés par le gouvernement congolais ;
* Faible encadrement de la jeunesse ;
* Faible implication des partenaires ou des organisations et de l’autorité de l’Etat congolais dans la lutte contre les mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés ;
1. Comment surmonter ces défis

Pour surmonté ces défis, il faut :

* La restauration de la paix dans la zone ;
* Restauration de l’autorité de l’Etat ;
* Application des lois ;
* Disponibiliser les moyens financiers ;
* Implication effectives des partenaires dans la lutte contre les mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés ;
* Punir les auteurs ;
* Renforcer les capacités des autorités (coutumiers, scolaires, religieuses, administratives, groupe des jeunes…)
* Etc…
1. **Quelles sont les leçons apprises et les pratiques prometteuses identifiées en vue de prévenir et d’éliminer les mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés ?**

Pour éliminer ces fléaux, il est possible de :

1. Renforcer les actions des sensibilisations des proximités dans la communauté ;
2. Lutte charlantage des chambres de prière ;
3. Lutte contre la pauvreté et l’insécurité ;
4. Renforcer les moyens d’encadrement et de la scolarisation efficace des enfants (surtout les filles) ;
5. Interdictions des fiançailles de mineurs de moins de 18 ans ;
6. Eriger les mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés en infractions autonome ;
7. La procédure d’enregistrement de mariage doit requérir de portée la date de naissance des deux futur époux dans le registre de l’Etat civil en fin de constater qu’ils ont l’un ou l’autre atteint l’âge minimal de mariage ;
8. **Quels impacts les facteurs aggravant ont sur mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés dans les situations de crise humanitaire ?**
* Grossesse précoces et indésirable ;
* Maternité à risque ;
* Stress aigus et traumatismes ;
* Les avortements forcés ;
* Analphabétismes ;
1. **Quelles mesures (par exemple, législatives, réglementaires, politiques et programmatiques) sont mises en œuvre ou ont été prises en vue de s’attaquer aux causes profondes et aux facteurs aggravant des mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés ?**

Au niveau de l’organisation Aide rapide aux victimes des catastrophes ARVC, nous avons effectué les actions suivant dans les mesures de s’attaquer à ces fléaux :

* Sensibilisation des communautés sur la lutte contre les mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés ;
* Vulgarisation des lois et des résolutions des Nations Unies et des Etats membres des francophonies sur la lutte contre les mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés ;
* Encadrement des jeunes par l’installation de Clubs de suivi et d’écoute dans le cadre de lutte contre les mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés ;
* Echanger expérience avec des filles sur la lutte contre les mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés ;
1. **Quelles mesures sont/ont été prises pour renforcer la marge de manœuvre et l’autonomie des filles et des femmes dans la situation de crise humanitaire, y compris en lien avec leur participation et consultation dans l’élaboration, la mise en œuvre et l’évaluation des mesures et initiatives qui affectent la jouissance de leur droit ?**

Les mesures prise par l’organisation ARVC dans le cadre de mise en œuvre de manœuvre et de l’autonomie des filles et des femmes est :

* Sensibilisation des communautés pour la lutte contre mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés ;
* Organisation des formations professionnelles (AGR) ;
* Implication de des jeunes dans l’élaboration de nos programmes à travers les Clubs de lutte de jeunes créés par ARVC dans chaque quartier ;
1. **Quelles sont/ont été prises pour engager efficacement les membres des familles et les chefs religieux et communautaires dans la sensibilisation, et pour contrer les mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés dans la situation de crise humanitaire ?**
* Implication des familles dans toutes les actions menées par ARVC avec la communauté ;
* Dans toutes les actions menées par ARVC pour contrer ces 3 formes de mariages (mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés), les premiers contacts pour l’implication des jeunes sont faits par les parents des jeunes, les leaders religieux, coutumiers, chefs des établissements scolaires, les autorités politico administratives (les chefs des quartiers, d’avenues, des cellules et les jeunes eux même).
1. **Quelles mesures concrètes sont/ont été prises pour fournir une protection adéquate et des mécanismes de redevabilité pour les femmes et filles à risque et les survivantes des mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés, y compris celles vivant dans la zone isolée et reculée ?**

Les mesures concrètes prises pour fournir une protection adéquate est :

* Sensibilisation de proximité aux femmes et filles à risque et survivantes des mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés ;
* Accompagnement juridique et judiciaire, psychosociale, médical et la promotion des AGR ;
* Assurer un monitoring permanant, documentation et rapportage des cas de mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés dans le Walungu, Fizi et Uvira dans le Sud Kivu ;
1. **Quels efforts ont été pris pour renforcer la coordination de programmes dans les contextes humanitaires de façon à prévenir et éliminer les mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés ?**

Pour renforcer la coordination de programmes dans le contexte humanitaire de façon à prévenir les mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés dans la situation de crise humanitaire, l’organisation ARVC fait :

* Echange des informations avec la coordination humanitaire (OCHA) ;
* Les partenaires humanitaires impliqués dans la lutte contre les mariages d’enfants, mariages précoces et mariages forcés ;
* Partage des informations avec les autorités publiques (la division et le service du genre, femme, famille et enfants, ministère du plan, affaires social et autres services compétant à la matière).